

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2010**

À une séance régulière du conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> mars au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, à vingt heures.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard Marie-Claude Gaudet MM. Normand Charest Christian Gendron Denis Langlois Gilles Mathon Réjean Marchand

Formant quorum sous la présidence de monsieur, Christian Gendron, maire, dix-huit personnes assistent à la réunion.

### **10-03-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

### **10-03-02**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois de février et que la directrice générale soit dispensée d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

### **10-03-03**

#### **COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver la liste des chèques portant les numéros 16000 à 16317 pour un montant de 51 442,27\$ ainsi que les paiements par ACCÈS D pour un montant de 26 150,75\$ totalisant un montant de 77 593,02\$.
  - D'approuver la liste des comptes fournisseurs pour un montant de 53 485,51\$.
- ADOPTÉE**

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **10-03-04**

#### **CHANGEMENT DE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 septembre 2008, le comité de gestion de l'Entente Canada-Québec accordait une aide financière de 3 068 898\$ s'appliquant sur un montant admissible de 4 034 400\$ pour le projet d'assainissement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'émission de la promesse d'aide, plusieurs autres partenaires se sont greffés au projet, ce qui a retardé la signature du protocole et modifié le projet dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations de BPR, les coûts nets du projet pour la municipalité, selon les modalités actuelles du programme d'aide financière FIMR, sont beaucoup trop élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons administratives et dans l'objectif de demander une aide financière accrue, la municipalité doit resoumettre le projet dans le volet 1.4. du programme d'aide PIQM.

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité autorise le ministère des Affaires municipales et des régions à transférer le projet d'assainissement des eaux usées dans le volet 1.4 du programme d'aide PIQM;

**QUE** la municipalité demande également au ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'organisation du territoire une augmentation du taux de financement afin de rencontrer la capacité de remboursement des contribuables de la municipalité;

**QUE** la municipalité autorise M. Christian Gendron, maire et Mme Line Blais, CA, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales du Sport, des Loisirs et de l'Organisation du Territoire (MAMROT) et à Mme Julie Boulet ainsi qu'à Marc Sansfaçon de BPR-Infrastructure inc.  
**ADOPTÉE**

**10-03-05**

**DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE POUR AUTORISER DE NOUVELLES UTILISATIONS RÉSIDENNELLES DANS UN ÎLOT DESTRUCTURÉ DE LA ZONE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Chenaux a transmis à la CPTAQ une demande à portée collective pour permettre la construction de nouvelles résidences en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs invoqués par la MRC des Chenaux pour appuyer cette demande sont également soutenus par la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

**À CES CAUSES,** il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan appui la résolution de la MRC des Chenaux relativement à une demande autorisation à des fins résidentielles dans un îlot déstructuré situé sur une partie des lots 587, 588 et 589 à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. **ADOPTÉE**

**10-03-06**

**AUTORISATION À MME LINE BLAIS, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ADMO**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec et que les dépenses afférentes lui soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06.  
**ADOPTÉE**

**10-03-07**

**ENGAGEMENT DE M. SYLVAIN LAVOIE AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager M. Sylvain Lavoie au poste d'adjoint administratif à raison de deux (2) jours par semaine, selon les conditions établies dans la convention collective. **ADOPTÉE**

**10-03-08**

**FORMATION SUR LES APPELS D'OFFRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, Mme Line Blais, soit autorisé à suivre la formation sur les appels d'offres proposé par l'ADMQ et que les dépenses afférentes lui soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

**10-03-09**

**VENTE POUR LE NON PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la MRC des Chenaux la liste des comptes à recevoir ayant un solde au 31 décembre 2008, afin que cette dernière procède à la vente pour défaut du paiement des impôts fonciers. **ADOPTÉE**

**10-03-10**

**FORMATION SUR LE Q2R8 POUR L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur municipal, M. Jessy Bertrand, soit autorisé à suivre la formation sur le Q2R8 et que les dépenses afférentes lui soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

**10-03-11**

**APPUI D'UN PROJET À QUÉBEC EN FORME**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de travail nous a fait parvenir plusieurs documents nous permettant d'avoir une meilleure compréhension de Québec en forme dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** Québec en forme s'inscrit à l'intérieur d'un exercice de mobilisation des partenaires du territoire Vallée de la Batiscan pour l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes âgés de la naissance à 17 ans inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** Québec en forme est un levier financier servant à la mise en place de projets viables à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode organisationnel permet une représentation équitable des 2 MRC et favorise une prise de décision démocratique sur l'ensemble de la démarche;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation et la composition du comité provisoire permet de réunir les différents secteurs (municipal, scolaire, communautaire, petite enfance) et un certains nombres d'organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** d'ici le 30 octobre, deux assemblées générales des partenaires de la Vallée-de-la-Batiscan se tiendront pour adopter tous les aspects (organisation, diagnostic, défis et enjeux territoriaux, orientations) du projet qui sera présenté à Québec en forme;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode organisationnel permet à chaque association et conseil municipal de s'impliquer selon sa disponibilité et son degré d'intérêt;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible à chaque territoire de MRC d'élaborer un plan d'actions spécifique en fonction des besoins priorités tout en y retrouvant certaines actions communes;

**À CES CAUSES,** il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan appui la présentation d'un projet à Québec en forme d'ici le 30 octobre 2010;

**QUE** la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan mandate M. Denis Langlois à titre de représentant de notre municipalité pour participer à l'assemblée générale des partenaires. **ADOPTÉE**

#### **10-03-12**

#### **INSTALLATION D'UNE RÉPÉTITRICE LOCALE EN LIEN AVEC NOTRE CENTRALE 911 AVEC GROUPE CLR**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du Groupe CLR pour l'installation d'une répétitrice locale en lien avec notre centrale d'appels 911 au coût de 54,95\$ par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** cet offre de service comprend l'installation et la programmation des radios du directeur du service incendie, de ses capitaines ainsi que des véhicules d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** cet offre de service est conditionnelle à ce que toutes les municipalités de la MRC des Chenaux adhèrent à ce système communautaire pour services d'urgence;

**À CES CAUSES,** il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Groupe CLR pour l'installation d'une répétitrice locale en lien avec notre centrale d'appel 911 telle que son offre de service. **ADOPTÉE**

#### **10-03-13**

#### **ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES**

**CONSIDÉRANT QU'**une entreprise qui effectue l'épandage de matières résiduelles fertilisantes doit, au préalable, obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** dans son processus d'analyse d'une demande d'autorisation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige, des autorités municipales, une attestation de conformité à l'effet que l'épandage des matières résiduelles fertilisantes ne contrevient pas à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas la compétence pour évaluer la qualité des matières résiduelles fertilisantes ni pour évaluer les répercussions environnementales résultant de leur épandage sur des terres agricoles ou autres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'assurer que la provenance des matières résiduelles fertilisantes, leur composition et leur épandage soient faits selon les normes et critères qu'il a établis à cet effet et que cette pratique soit encadrées et suivie par les professionnels du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a aucun règlement portant sur l'épandage des matières résiduelles fertilisantes et, qu'à cet égard, elle n'a pas à attester de la conformité d'une demande portant sur cet objet;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers que lors de la réception de toute éventuelle demande pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes :

**QUE** la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan puisse exiger du demandeur les renseignements qui leur permet de connaître l'ampleur de ces activités sur son territoire;

**QUE** la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan n'ait pas à attester de la conformité d'une telle demande, ne à répondre à des questions particulières relativement aux normes et critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui encadrent cette pratique;

**QUE** la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan puisse émettre un avis à l'effet qu'aucun règlement municipal ne régit l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

**ADOPTÉE**

**10-03-14**

**DEMANDE POUR ENTENTE POUR CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la municipalité de Saint-Prosper d'établir une entente inter-municipale concernant les carrières et sablières. **ADOPTÉE**

**10-03-15**

**DEMANDE POUR ENTENTE POUR CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la municipalité de Saint-Narcisse d'établir une entente inter-municipale concernant les carrières et sablières. **ADOPTÉE**

**10-03-16**

**FÉLICITATIONS AU CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-GENEVIÈVE**

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser des félicitations au Club optimiste de Sainte-Geneviève pour la mention « Club d'honneur » pour la deuxième année consécutive dans la zone 4 du district est du Québec. **ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller M. Normand Charest, pour qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un projet de règlement pour le changement de nom de la voie de service du rang Côté Nord pour chemin Gabrielle-Baribeau.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT #326-01-02-10**

Il est déposé le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 326-01-02-10 imposant une compensation pour rembourser au fonds de roulement la somme de 40 000,00\$ empruntée à ce fonds pour payer le coût excédentaire d'exécution des travaux décrétés par le règlement numéro 296-05-05-08. Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 81 et il n'y a eu aucune demande, donc le règlement numéro 326-01-02-10 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 28 FÉVRIER 2010**

**10-03-17**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 20 h 55. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

---

Christian Gendron, maire

---

Line Blais, CA, directrice générale